

Sommaire // Edito p1

Actualités des membres // Accueil de nouveaux membres p1 / Interventions p2 / Publications p3 / Participation à des jurys p5

Actualités de la recherche // Rencontre p6 / Les projets de recherche collective p7 / Retour sur...p11 / Les manifestations scientifiques p11

Du côté des doctorants // Le mot des représentants p13 / La parole aux doctorants p13 / Actualités p14 / Soutenances p14

EDITO

LE CRJ...AU RALENTI ?

Un an après notre premier édito qui mentionnait l'après-confinement et un futur plus radieux, nous pourrions aisément débiter cette lettre du CRJ sur une note peu enthousiaste, à l'image peut-être de ce que certains d'entre nous ressentent. Il n'en sera rien car, si le CRJ est moins animé qu'il a pu l'être, toutes les activités ne sont pas à l'arrêt.

En témoignent, d'abord, nos actualités personnelles mentionnées dans cette nouvelle lettre. En témoignent, aussi, les recherches collectives transdisciplinaires qui se poursuivent (la preuve en justice, les protocoles bioculturels communautaires, la motivation des peines correctionnelles, blockchain et données de santé, plateforme et justice) et celles qui sont à l'étude (les puits de carbone, l'étude du non recours aux droits sociaux).

En témoignent, enfin, les colloques ou autres séminaires organisés ce mois en distanciel ou semi-distanciel (la peine de mort, le code de la propriété intellectuelle en 10 articles, la réforme du régionalisme financier en Espagne et en Italie).

Bien que moins visible, la dynamique est donc toujours là et nous vous redisons notre disponibilité pour écouter vos suggestions ou vos projets futurs. Notre porte est, par ailleurs, plus largement ouverte si vous aviez simplement besoin d'une oreille attentive. Ne nous laissons pas aller à l'isolement qu'engendre cette crise sans précédent. Prenons un peu d'air frais en dehors des réunions (zoom) et des cours (zoom again). Respirer ce n'est pas seulement se balader dans nos chères montagnes, ce peut aussi être, pour les chercheurs que nous sommes, retrouver le goût de la lecture et de la réflexion, activités auxquelles nous sommes naturellement attachés.

Nous reviendrons vers vous d'ici l'été avec quelques projets qui ne seront pas là pour vous imposer de nouvelles contraintes mais bien pour essayer de retrouver le plaisir perdu des échanges scientifiques et conviviaux autour d'une table et/ou d'un verre...

Ingrid et Romain

ACTUALITES DES MEMBRES

NOUVEAUX MEMBRES

Enseignants-chercheurs

Martine Exposito, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles.

Serge Slama, Professeur de droit public, co-président de la Section droit public, co-directeur du Master droit des libertés (MDL), membre de la Commission recherche / Conseil académique de l'UGA.

Doctorants

Amandine Angella « *Le consentement en matière d'infractions sexuelles* », sous la direction de Stéphanie Fournier.

Latifou Bellow « *Réserve héréditaire et succession internationale : approche de droit international privé comparé franco-togolais* », sous la direction de Michel Farge.

Yacine Benelhadj « *Véhicules à délégation de conduite et responsabilité civile* », sous la direction de Jean-Michel Bruguière.

Christine Boutry « *Le statut juridique de l'animal, dichotomie entre la théorie et la pratique* », sous la direction de Ingrid Maria.

Denise Combourou « *La preuve dans les violences conjugales* », sous la direction de Martine Exposito

Cassandra Gauthier « *Entre patriotisme et souveraineté économiques : recherche sur l'action publique pour la préservation des intérêts nationaux* », sous la direction de Sébastien Bernard.

Boris Gogoua « *Conceptualisation et création d'un cadre juridique de sécurité nationale : étude comparative entre la Côte d'Ivoire et la France* », sous la direction de Jean-Christophe Videlin.

Laure Hirrien « *L'assurance-vie et le notaire* », sous la direction de Michel Farge.

Baptiste Jouzier « *La structuration du droit international des migrations par les instruments de la « nouvelle gouvernance mondiale* ». Perspectives théoriques pour une nouvelle présentation doctrinale du droit international des migrations », sous la direction de Serge Slama.

Bastien Le Querrec « *Enfermement algorithmique : décisions administratives algorithmiques et droits fondamentaux* », sous la direction de Serge Slama.

Baba Nabe « *L'utilisation privative du domaine public : les évolutions des trente dernières années* », sous la direction de Jean-Christophe Videlin.

Mélina Oguey « *Le droit au bien-être animal. Etude de droit public* », sous la direction de Serge Slama.

Seongjin Park « *La méthode d'appréciation des actes de contrefaçon des droits de propriété intellectuelle. Etude de droit comparé* », sous la direction de Jean-Michel Bruguière.

Michaël Sanchez « *La policierisation de l'administration pénitentiaire et le bon ordre en détention* », sous la direction de Serge Slama.

Equipe administrative

Séverine Grosjean, chargée de communication et gestionnaire financière.

INTERVENTIONS

Dodji Akpatcha « *Les élections communautaires : l'échec de la transformation des intercommunalités?* », communication au colloque du 6 novembre 2020 organisé par le CRJ, sur le thème « Droit des collectivités et droit électoral ». Cette communication a été publiée au Bulletin juridique des collectivités locales (BJCL), n°12, décembre 2020, pp. 850-855.

Nathalie Baruchel « *La santé au travail* », avec Marielle Picq, Maître de conférences en droit privé, Palais de Justice de Grenoble, 4 décembre 2020, à l'attention des magistrats du Conseil de prud'hommes et de la Cour d'Appel de Grenoble.

Julie Bukulin « *Droit commun vs droit spécial : la cohérence au risque de l'incohérence ?* », 8e Colloque des docteurs et jeunes docteurs de l'ED 101, Université de Strasbourg, le 22 janvier 2021, traitant du sujet relatif à « *La cohérence* ». Publication aux éditions Mare & Martin, à venir courant 2021.

Claire Courtecuisse « *Plateformes numériques et qualité de la pédagogie en Faculté de droit : retour d'expérience sur un projet de Transformation pédagogique de la Licence en droit (TPLD)* », colloque virtuel international « Pédagogie universitaire numérique : quelles perspectives à l'ère des usages multiformes des réseaux sociaux pour apprendre ? », Université de Haute-Alsace, novembre 2020.

« *Le droit des réfugiés dans l'Union européenne : illusion ou réalité ? Perspective historique* », séminaire droit des réfugiés, Association CODE Valence, octobre 2020.

Stéphane Gerry-Vernières « *Les pratiques juridictionnelles d'indemnisation du licenciement injustifié : l'application d'un barème ?* » et « *Des barèmes à la justice prédictive ?* », colloque relatif à la Barémisation de la justice, Cour de cassation, 17 décembre 2020.

Jean-Pierre Grandemange « *Les élections métropolitaines de Lyon : quel bilan de cette expérimentation ?* », colloque « Droit électoral et droit des collectivités territoriales », le 6 novembre 2020, par le CRJ en partenariat avec l'Association française de droit des collectivités locales.

Yannick Joseph-Ratineau « *L'absence de barème en matière pénale : mythe ou réalité ?* », ss direct. de Mme Victoria Vanneau, Ingénieure de recherche au CNRS, Responsable du suivi scientifique, colloque organisé à la Cour de cassation par la Mission de recherche Droit et Justice consacré à la « barémisation de la Justice », le 17 décembre 2020.

« *Mesure et décomposition des disparités dans le traitement pénal* » sur le thème « Les disparités locales dans la justice pénale : enjeux et premiers résultats » ss direct. de M. Benjamin Monnery, Maître de conférences en économie, économiste du droit, dans le cadre d'un workshop organisé par le laboratoire EconomiX de l'Université Paris-Nanterre, le 16 novembre 2020.

Baptiste Jouzier « *Les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Une étape décisive pour le multilatéralisme en matière migratoire ?* », 9ème École d'automne sur l'Union européenne - Face à la crise de la COVID-19, repenser le multilatéralisme (Chaire Jean Monnet en intégration européenne (ulaval.ca)).

« *Un renforcement inévitable du multilatéralisme en matière de mobilité internationale des personnes ?* », colloque international Les Ateliers Schuman : « Face à la crise du Covid-19, repenser le multilatéralisme à l'heure des élections américaines » (Faculté de droit de l'Université Laval (ulaval.ca)).

Co-organisation, avec le Pr Olivier Delas, d'un webinaire international intitulé « *Une approche « par crise » des migrations internationales : la crise de la Covid-19, renforcement ou rupture ?* » (Portail Universitaire du droit (univ-droit.fr)).

Sabine Lavorel « *La responsabilité de préparer, nouveau paradigme juridique face à l'urgence climatique ?* », colloque annuel 2020 de la SFDE, « Urgence(s) écologique(s) : quelle(s) urgence(s) pour le droit ? », Université Rennes I (en ligne), octobre 2020.

Cassandra Paulet « *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la notion de droit fondamental* », webinaire du 21 janvier 2021 au sujet de « L'apport de la Charte des droits fondamentaux à travers l'étude de la législation et de la jurisprudence de l'UE - Mythe ou réalité ? » et dans le cadre du groupe de recherche sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dirigé par Christophe Maubernard et Romain Tinière.

Anne-Gaëlle Robert « *Le nouveau droit de la peine suite à la loi de programmation pour la justice* », CA de Grenoble, 3 novembre 2020.

« *La réforme du droit des peines* », Changement fonction parquet, session ENM, Paris, 8 décembre 2020.

« *Le volet peine de la loi de programmation pour la justice du 23 mars 2019 : philosophie et apports pratiques* », La réforme du droit des peines : un an après, Session de formation ENM, Paris, 3 février 2021.

Serge Slama « *Les états d'urgence : le rôle du Conseil d'Etat dans la protection des libertés* », séminaire alternatif virtuel co-organisé avec Paul Cassia, Stéphanie Hennette-Vauchez et Olga Mamoudy, 14 octobre, 9 décembre 2020, 3 mars 2021.

« *Les contentieux potentiels en droit de la responsabilité administrative* », table-ronde organisée par Anne Jacquemet-Gauche, Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont-Auvergne, 19 mars 2021.

« *Le contrôle par vagues de l'état d'urgence par le Conseil d'Etat* », conférence, CERMUD/ Université du Havre, organisée par Léo VANIER, 12 mars 2021.

Romain Tinière « *L'influence de la Charte des droits fondamentaux à la lumière de la jurisprudence et de la législation européenne* », Ch. Maubernard et R. Tinière (dir), webinaire de jeunes chercheurs le 21 janvier 2021 marquant la fin d'un travail de recherche collective IDEDH-CRJ. Les interventions sont à paraître à la RDLF durant le premier semestre 2021.

PUBLICATIONS

Dodji Akpatcha, « Les élections communautaires : l'échec de la transformation des intercommunalités ? », colloque « Droit des collectivités et droit électoral » du 6 novembre 2020 par le CRJ. Publication au Bulletin juridique des collectivités locales (BJCL), n°12, décembre 2020, pp. 850-855.

Sébastien Bernard, « La singulière relance des privatisations », RDP, 2020, n° 6, pp. 1425-1446.



« Les établissements publics expérimentaux : une révolution silencieuse pour l'enseignement supérieur et la recherche ? », AJDA, 2020, n° 40, pp. 2306-2313.

« Droit public des affaires », LexisNexis, 2020, 291 p., (en collab. avec D. Jouve).

Jennifer Bouffard, « L'attractivité du statut de la société européenne après l'adoption de la directive relative à la mobilité des sociétés du 27 novembre 2019 », Revue Droit des sociétés, n°3, mars 2021, pp. 10-17.

Sébastien Brameret, « Arrêtés anti-fermeture : une rébellion municipale très politique », PUG, coll. Le virus de la recherche, 2021.

« L'aquacycle, le service public (administratif) et la concurrence », Note sous Trib. conf., 9 janv. 2017, Société Centre Léman et CAA Lyon, 17 nov. 2020, Société Centre Léman, RLC, 2021, n° 102, 3976.

« Marketing ou mercatique territorial(e) ? That is the question », Note sous CAA Lyon, 4 juin 2020, Association de défense de la langue française en Pays et de Savoie et CE, 22 juillet 2020, Association francophonie avenir, JCPA, 2021, n° 2, 2009.

Zérah Brémond, thèse « Le territoire autochtone dans l'État post-colonial. Étude comparée des États issus des colonisations britannique et hispanique », Bayonne, IFJD - Institut Louis Joinet, mars-avril 2021.

« Le traitement de la question autochtone en Nouvelle-Calédonie : un modèle de justice transitionnelle postcoloniale ? », Annuaire de justice transitionnelle, IFJD, mars 2021.

Sylvain Bernard, Zérah Brémond, « Chronique de contentieux constitutionnel fiscal », Revue fiscale du patrimoine, 2020/11, étude n° 22.

Frédérique Cohet, « Clause de non-recours : une clause à manier avec circonspection », AJDI 2020. 862 — 4 janvier 2021.

« Le vendeur de mauvaise foi doit réparation de tous préjudices liés aux vices cachés », AJDI 2020. 788 — 23 novembre 2020.

« La pérennité en question - Étude d'un appareil atypique au service d'une gouvernance hybride », in Mélanges en l'honneur du Professeur Deen Gibirila, Rencontres multicolores autour du Droit, collection Mélanges, Presse Universitaire Toulouse 1 Capitole, en février 2021.

Claire Courtecuisse, « La présence des migrants dans les espaces ruraux en France : une inversion des représentations par les médias ? », in De l'émigration en Amérique latine à la crise migratoire : histoire oubliée de la Nouvelle Aquitaine XIXe-XXIe siècle, ss dir. I.TAUZIN, Morlaas, éd. CAIRN, janvier 2021, pp.281-293.

Michel Farge, « L'imprévisibilité du droit international privé du cautionnement », Mélanges P. Ancel à paraître.

« Est-il encore temps de codifier le droit international privé en France ? Réflexions à l'aide de l'exemple belge », Mélanges J.-L. Renchon, à paraître.

Note sous Cass. 1ère 14 oc. 2020, Dr. fam. 2020, comm. 175 : Irrecevabilité d'une action en recherche de paternité engagée par une enfant adoptée au Royaume-Uni en 1966.

Amélie Favreau, « Régulation par la Blockchain » L'état au défi des blockchains, Régulations et usages publics de la blockchain, (Dir. R. Eckert, F. Macrez, J. Mouchette), RFPI, fév. 2021.

La notion « d'identité numérique », de « self sovereign identity » et les potentialités de blockchain, RLDC, Actualité du droit des technologies nouvelles, janvier 2021, n°188, pp. 41-45.

Sébastien Ferrari, « La prise de position provoquée en droit de l'urbanisme », in N. Gabayet et L. Xenou (dir.), La prise de décision provoquée en droit administratif, IFJD, Lextenso éd., coll. colloques & essais, pp. 181-195.

« Les aides locales aux entreprises en difficulté », in O. Renaudie (dir.), Les aides économiques locales : de quel droit ?, L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 2020, pp. 181-197.

« Le contrôle de légalité face à la modification des contrats de la commande publique », in V. Bouhier (dir.), L'intervention du tiers dans les contrats administratifs, 2020, IFJD, Lextenso éd., coll. colloques & essais, pp. 93-107.

Frédérique Fiechter-Boulevard, collaboration avec Marie Tholozan, CHU Grenoble, Médecine Légale, « recherche sur les auteurs mineurs d'agressions sexuelles sur mineurs : étude rétrospective sur dix ans sur le territoire judiciaire de Grenoble ». Recueil des données par consultation des dossiers auprès du tribunal judiciaire de Grenoble.

Communication Colloque Institut de Criminologie et de Droit pénal, Paris Panthéon-Assas, 11 octobre 2018, Femmes et droit pénal : « Données criminologiques sur la délinquance des femmes », Revue pénitentiaire et de droit pénal, 2020, dossier spécial Femmes et droit pénal, p.95.

Stéphane Gerry-Vernières, Chronique de droit de la responsabilité civile : « Responsabilité de l'exploitant d'un magasin : la victime doit prouver la position anormale de la chose inerte » note sous Cass. 1re civ., 9 septembre 2020, Gaz. pal. 12 janvier 2021, p. 30.

« Responsabilité du transporteur aérien : renversement de la charge de la preuve de l'embarquement pour obtenir l'indemnité de retard », note sous Cass. 1re civ., 21 octobre 2020, Gaz. pal. 12 janvier 2021, p. 36.

Jean-Pierre Grandemange, « L'élection présidentielle américaine de 2020 : version contemporaine de la fable du lièvre et de la tortue », Revue Politique et Parlementaire (en ligne), 24 février 2021.

« Les élections métropolitaines de Lyon : quel bilan de cette expérimentation ? », Bulletin Juridique des Collectivités Locales, Décembre 2020, p. 855 et s.

Yannick Joseph-Ratineau, commentaire de décision en procédure civile : « Conformité des procédures sans audience à la Constitution : quand le Conseil constitutionnel valide l'adaptation du droit à un procès équitable à l'état d'urgence sanitaire », note ss Cons. Const., n° 2020-866 QPC du 19 nov. 2020, Lexbase, Hebdo édition privé, n° 846 du 3 décembre 2020.

Sabine Lavorel (dir.), Ludovic Chan-Tung, « L'Antarctique : enjeux et perspectives juridiques », Paris, Pedone, 2021.



« Le rôle des juges dans l'émergence d'une responsabilité climatique des Etats », Revue juridique de l'Environnement, Vol. 46, n° 1, 2021, pp. 37-62.

Floriane Maisonnasse, « Barémisation de la justice : étude relative à la fixation de la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant ? », AJ fam 2020, p.569.

« Circulaire de présentation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires aux auxiliaires de justice », Dr fam 2020, comm. 35.

Ingrid Maria, « Les critères de l'abus de fonction du préposé à l'épreuve de la jurisprudence de la Cour de cassation », in Mélanges en l'honneur de Pascal Ancel, 2021, p.435-448.

« Y a-t-il un intérêt économique à protéger juridiquement les majeurs vulnérables ? », Dr. famille 2020, comm. 166.

« Du bon usage du contrôle de proportionnalité en matière de protection juridique », Dr. famille 2021, comm. 46.

Cassandra Paulet, « Le Parquet européen et la protection des données à caractère personnel », in Constance Chevalier-Govers, Anne Weyembergh (dir.), La création du Parquet européen. Simple évolution ou révolution au sein de l'espace judiciaire européen ?, coll. Droit de l'Union européenne, Bruylant, 2021, pp. 373-402.

Romain Rambaud, Colloque « Droit électoral et droit des collectivités territoriales », avec S. Ferrari (novembre), publié dans le numéro de décembre 2020 du BJCL. Participants du CRJ : Dodji Akpatcha, Sébastien Ferrari, Antonin Gelblat, Jean-Pierre Grandemange, Romain Rambaud, ainsi que Camille Morio (membre associée du CRJ).

« Les « choses cachées » du droit électoral des collectivités territoriales », in « Droit électoral et droit des collectivités territoriales », BJCL, décembre 2020.

« Droit électoral et covid-19 : l'occasion manquée du vote par correspondance », AJDA, 2021, p. 489.

Anne-Gaëlle Robert, « La peine de détention à domicile sous surveillance électronique : une fausse bonne idée ? », Rev. sc. crim. 2020, n°3, p. 577-588.

Serge Slama, « La saga de l'invocabilité de la circulaire « Valls » de 2012 (suite et pas fin) » (édito), AJDA, n° 2, 2021, p. 49.

« Dispositifs d'hébergement : la grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile », Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI), 2021, pp. 255-267.

« Privations de liberté en temps de confinement : le Conseil d'État dans le talweg gouvernemental », Actualité juridique. Pénal, N° 5, 2020, p. 235.

Romain Tinière, « Le contenu essentiel des droits fondamentaux dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne », CDE, 2020, 2-3, pp. 417-439.

« Le règlement 2019/1896 et le renforcement des compétences de Frontex », JDE, janvier 2021, pp. 10-12.

PARTICIPATION JURYS DE THESE ET HDR

Gérard Anou

Président et rapporteur au jury de thèse de Mandiou Traoré, « Le règlement des litiges commerciaux en Afrique de l'Ouest », ss. dir. de Béatrice Jaluzot. Université Lyon 3, le 29 janvier 2021.

Président et rapporteur au jury de thèse de Aline Mbenoun, « L'espace OAPI : un modèle de régionalisation de la propriété intellectuelle », ss. dir. de Marie-Eugénie Laporte-Legeais. Université de Poitiers, le 11 février 2021.

Michel Farge

Membre du jury et rapporteur de la thèse de doctorat de A.-S. Delobre, « L'arbitrage familial international », ss. dir. de A. Devers, Lyon, le 22 janvier 2021

Membre du jury et rapporteur de la thèse de doctorat de S. Lacourt, « Le couple parental en droit international privé », ss. dir. de A. D'Abbadie d'Arrast, Toulouse, le 23 novembre 2020.

Stéphane Gerry-Vernières

Participation au jury de thèse de Maryam Alsabah, « De l'intérêt d'une responsabilité générale du fait des choses », ss. dir. I. Maria, Université Grenoble Alpes, 6 novembre 2020.

Rapporteur au jury de thèse de Emeline Augier-Francia, « Les nomenclatures de préjudices en droit de la responsabilité civile », ss. dir. S. Porchy-Simon, Université Lyon 3, le 27 novembre 2020.

Rapporteur au jury de thèse de Julien Ortin, « Le militantisme dans la profession d'avocat », ss. dir. C. Pérès, Université Panthéon-Assas (Paris 2), le 2 décembre 2020.

Nicolas Kada

Participation au jury de thèse de Sokemi Legonou : « Intercommunalité : bilan et perspectives après la loi NOTRe » (dir. Isabelle Muller-Quoy), Cergy-Pontoise le 16 novembre 2020.

Participation au jury de soutenance HDR de Anouche Beaudouin « Le droit international des villes » (dir. Jean-Christophe Martin), Nice, le 5 janvier 2021.

Participation au jury de thèse de Francesco Natoli « La pratique constitutionnelle en temps de crise. Etude comparée France, Italie, Espagne » (dir. Charlotte Girard), Nanterre, le 6 janvier 2021.

Ingrid Maria

Participation au jury de thèse de Mme Alsabah « Responsabilité du fait des choses : étude comparative du droit français et du droit koweïtien » (dir.), Grenoble, le 6 novembre 2020.

Participation au jury de thèse de Mme Granvorka « La prodigalité en droit privé » (suffragant), Bordeaux, le 7 décembre 2020.

Rapporteur au jury de thèse de Mme Coat « L'aptitude à consentir du majeur vulnérable », Vannes, le 14 décembre 2020.

Serge Slama

Participation au jury de thèse (dir.) de Nicolas Klausser « L'accès au statut juridique d'étranger gravement malade », CREDOF/ Paris Nanterre, le 6 janvier 2021.

RENCONTRE

Rencontre avec Manohisoa Rakotondrabe, postdoctorante sur le projet Bioculturalis



Quel est votre parcours ?

Je suis arrivée au CRJ en tant que postdoctorante à partir de septembre 2019, pour travailler sur le projet ANR Bioculturalis, dirigé par Fabien Girard. A la base, je ne suis pas juriste de formation. Je suis Docteure Ingénieure, spécialisée en Gestion des Ressources Naturelles et Développement, de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo (Madagascar).

L'intitulé de ma thèse, soutenue en mars 2018, concerne la « Conservation et valorisation durable des ressources forestières dans un contexte de vulnérabilité sociale dans la Réserve de Biosphère de Mananara Nord ». Elle s'est inscrite dans le cadre d'un partenariat de recherche entre l'UR Green du CIRAD Montpellier (Gestion des ressources renouvelables et environnement), l'ONG Gret Nogent-sur-Marne et l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques. Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Quant à l'ONG Gret, elle a travaillé sur des projets conciliant conservation et développement dans la Réserve de Biosphère de Mananara Nord. Mes thématiques de recherche ont plus été axées sur l'économie rurale, la socio-économie et l'anthropologie économique.

Après ma thèse, j'ai rejoint l'équipe de l'USAID Madagascar (US Agency for International Development) pendant un an, en tant que Policy Officer d'un programme de conservation de la biodiversité terrestre et marine. J'étais en charge de l'analyse de l'adéquation des politiques publiques environnementales par rapport aux besoins des communautés locales, et d'établir des policy briefs (note de politique) adressés aux décideurs, pour améliorer la gouvernance des ressources forestières et halieutiques.

Qu'est-ce qui vous a intéressée pour postuler à ce postdoctorat ?

Recrutée principalement pour mener des recherches en anthropologie de l'environnement, ce qui m'a le plus intéressée dans ce post-doc a d'abord été sa dimension internationale et multidisciplinaire. En effet, le projet Bioculturalis implique de nombreux chercheurs et stagiaires venant de plusieurs disciplines. Il y a des juristes, des sociologues, des anthropologues, etc. Et si, dans mes recherches antérieures, je m'étais plus focalisée sur la gestion des ressources naturelles à Madagascar, ce projet a permis de m'ouvrir à de nouvelles thématiques que sont par exemple les droits des communautés locales, les enjeux de la gestion des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés et l'application du droit international de l'environnement au niveau des communautés locales, etc.

Tout en faisant des comparaisons avec ce qui existe ailleurs dans le monde, comme en Afrique et en Amérique Latine. D'ailleurs, m'adapter à la littérature juridique a été un grand challenge pour moi.

Comment décriez-vous le projet Bioculturalis ?

Le projet de recherche Bioculturalis ou Biocultural Community Protocols: Biocultural Heritage, Justice and Legal Pluralism est avant tout un projet international et multidisciplinaire. C'est très intéressant.

Il a pour objet la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés « détenus » par les peuples autochtones et communautés locales, en particulier dans le Sud global. Il s'intéresse particulièrement aux Protocoles Bioculturels Communautaires (PBC), instruments intégrés au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, signé le 29 octobre 2010 et entré en vigueur en octobre 2014.

Plusieurs PBC ont été développés ces dernières années à travers le monde. Le projet Bioculturalis essaie d'établir une base de données de l'ensemble des PBC existants, tout en analysant le processus de leur développement ainsi que leurs contenus. Il prend comme point de départ l'idée qu'à travers le Protocole de Nagoya, les PBC sont une conception renouvelée du droit, faisant avancer les droits des communautés locales et autochtones à travers la reconnaissance de leurs pratiques, savoirs traditionnels et coutumes.

Concrètement, le projet se focalise sur trois approches d'analyses complémentaires. Tout d'abord, des études ethnographiques sont menées au niveau des communautés locales (notamment à Madagascar et en Colombie) pour comprendre la genèse, le processus de développement et les impacts de la mise en place des PBC sur le fonctionnement des communautés locales. J'interviens principalement dans ce premier volet, notamment pour le cas de Madagascar. Ensuite, à partir des résultats d'études locales, le projet examine de manière critique la façon dont les PBC peuvent interagir et avoir un impact sur la législation nationale, notamment en termes de régime d'accès et de partage des avantages et de droits bioculturels. Enfin, à l'échelle internationale, le projet analyse comment les communautés locales, les ONG environnementales, les représentants de l'Etat articulent leur discours politique sur les PBC, pour influencer ou réorienter les politiques et les instruments juridiques sur la conservation de la biodiversité et la protection des savoirs traditionnels.

Est-ce alors un projet qui travaille sur l'avenir des ressources naturelles ?

Oui, exactement. On place beaucoup d'espérance sur le concept de bioculturalité et les droits bioculturels des communautés locales, sans non plus dire que c'est le « seul remède » pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait une meilleure gestion et préservation des écosystèmes dans le monde.

Combien y a-t-il de PBC à Madagascar ?

Encore très peu connus même par certains membres du gouvernement malgache, les PBC constituent pourtant une manière de protéger les communautés locales, leurs savoirs traditionnels mais surtout leurs droits bioculturels, contre les bioprospecteurs (industriels exploitant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés) en leur conférant le droit de dire oui ou non à l'exploitation de leurs ressources (Consentement préalable en connaissance de cause) et sous des conditions fixées par les communautés locales elles-mêmes à travers lesquelles elles peuvent négocier leurs avantages (Conditions Convenues d'un Commun Accord).

Madagascar dispose actuellement de trois PBC pilotes, établis généralement à partir de 2015, juste peu de temps après que le pays ait ratifié le Protocole de Nagoya en 2014. Actuellement, le pays est en train d'établir une loi cadre qui régleme l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. A défaut, et pour continuer de protéger les ressources en attendant la sortie officielle de cette loi, le pays a promulgué un décret intérimaire en 2017 (Décret N° 2017 - 066 du 31/01/2017 portant réglementation de l'accès et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques).

Quelles conséquences a eu la crise sanitaire sur le projet ?

Comme bien d'autres projets de recherche, Bioculturalis a aussi été touché par la crise sanitaire. Pour ma part, mes dernières missions de terrain remontent à la fin de l'année 2019, où j'ai pu faire des études ethnographiques dans un des sites pilotes de PBC à Madagascar. Pour 2020, d'autres terrains avaient été prévus à Madagascar mais aussi au Bénin, mais le contexte sanitaire n'a pas permis de les réaliser.

Je croise les doigts pour une possibilité de reporter le terrain en mai 2021, mais en ce moment, on est dans une grande incertitude, car une menace de re-confinement pèse sur Madagascar. En menant des études en anthropologie de l'environnement, le contact avec le local est pour moi indispensable pour bien mener mes analyses. Mon contrat a été d'ailleurs prolongé en ce sens, jusqu'en juin.

Le projet a dû s'adapter tout au long de la crise sanitaire. Mon travail aussi a dû s'adapter en conséquence, car si au début je travaillais surtout au niveau des communautés locales, j'ai été amenée à faire d'autres travaux sur les deux autres volets.

Quels sont vos projets pour la suite ?

Je continue de faire des publications internationales pour le projet, ce qui est aussi très important pour moi en tant que jeune chercheuse.

Pour la suite, je souhaite répondre à d'autres appels à financement de projet. A partir de ce que j'ai expérimenté avec le projet Bioculturalis, j'ai quelques pistes de recherche que je souhaite approfondir et pour lesquelles j'espère bénéficier d'opportunités de financements. Cela me permettrait d'avoir de nouvelles expériences en post-doc et de continuer à travailler sur ces questions qui me passionnent.

Et l'enseignement ?

L'enseignement m'intéresse beaucoup aussi. A Madagascar, ma candidature pour être Maître de conférences à l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques est en bonne voie. J'envisage de partager et de mettre au profit d'autres étudiants malgaches les expériences acquises dans le cadre de ce post-doc, où moi, j'ai beaucoup appris. Je suis aussi ouverte à des possibilités d'enseigner en France.

PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

Bioculturalis « Biocultural Community Protocols: Biocultural Heritage, Justice and Legal Pluralism »

Financement ANR

Fabien Girard

Le projet Bioculturalis est financé par le Programme JCJC de l'ANR depuis 2018. Hébergé par le CRJ et dirigé par Fabien Girard, le projet porte sur le régime international de la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, Protocole de Nagoya et Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

Il s'interroge, dans ce cadre, sur ces nouveaux objets que sont les Protocoles Bioculturels Communautaires (PBC), instruments désormais formellement reconnus par le Protocole de Nagoya. Avec l'appui d'une équipe internationale de juristes, politistes, anthropologues et sociologues, le projet de recherche Bioculturalis a pour ambition d'étudier les PBC qui ont été développés ces dernières années, en particulier en Afrique et en Amérique latine.

Comme le rappelait encore récemment la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, les peuples autochtones et communautés locales (PACL) ont joué et continuent de jouer un rôle majeur dans l'entretien et le développement de la biodiversité mondiale. Ils se voient d'ailleurs progressivement reconnaître le statut international d'« intendants » de la biodiversité.

Comment, toutefois, protéger et stimuler ce rôle d'intendant ? Les PBC ont été présentés comme des outils adéquats, assurant à la fois la protection des PACL contre la biopiraterie, et promouvant aussi les institutions traditionnelles, pratiques, visions du monde et coutumes qui soutiennent cette activité d'intendance. Les PBC sont ainsi inséparables de la montée en puissance du concept de diversité bioculturelle - qui met en évidence les liens inséparables entre diversité culturelle et diversité biologique - ainsi que des droits bioculturels, compris comme « panier » de droits destinés à garantir le mode de vie holistique des PACL et, indirectement, la protection de l'environnement.

Projet « La particulière vulnérabilité résultant de la situation économique : éclairages sociologiques en vue d'une meilleure appréhension par le droit antidiscriminatoire »

ESADA (appel à projet du Défenseur des droits)

Serge Slama, Hélène Revil, Julie Arroyo

Avec l'ODENORE (Observatoire du non-recours aux droits et services), équipe du laboratoire PACTE, nous avons répondu à un appel à projet du Défenseur des droits sur le critère de particulière « vulnérabilité résultant de la situation économique » consacré par le législateur comme motif de non-discrimination. Ce projet est co-porté par Serge Slama, Hélène Revil et Julie Arroyo, dans le cadre du CRJ. Cette étude, pour laquelle Delphine Neven (ancienne étudiante du M2 CDF) a été recrutée comme ingénieure de recherche (via Floralis), vise à réaliser un état de l'art du droit positif afin de comprendre les difficultés (réelles et potentielles) du droit à appréhender les discriminations fondées sur la « particulière vulnérabilité résultant de la situation économique » des personnes puis, à partir d'analyse de données sociologiques, des pistes de nature à accroître le potentiel normatif de cette notion en tant que critère prohibé de discrimination d'une part, et le traitement juridique des discriminations fondées sur ce critère d'autre part.

Pour prolonger cette étude, nous avons sollicité auprès du Pôle Sciences Sociales une allocation de recherche doctorale pour Delphine Neven, dans le cadre du dispositif des « Initiatives de Recherche à Grenoble Alpes » (IRGA). La thèse serait codirigée par Serge Slama et une collègue sociologue de PACTE, Laurence Dumoulin. Ce projet vise à réaliser une étude transdisciplinaire, croisant les analyses juridiques et sociologiques, sur le non-recours aux droits sociaux (ENORDOS).

Projet « Motivation des peines correctionnelles »

Financement GIP Droit et Justice

Stéphane Gerry-Vernières, Yannick Joseph-Ratineau, Anne-Gaëlle Robert

Comme de nombreux projets de recherche impliquant des partenariats rapprochés avec les juridictions, le projet « Motivation des peines correctionnelles » a pris du retard en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

La Mission de recherche Droit et Justice, qui a tout particulièrement apprécié le dynamisme de l'équipe grenobloise qui n'est pas restée inactive en ces temps compliqués, nous a accordé un délai d'une année supplémentaire pour achever la recherche entreprise, soit un terme fixé au mois de mars 2022. C'est avec beaucoup de soulagement que l'équipe a pu compter sur le soutien des juridictions participant à l'étude, puisque dès l'officialisation de l'avenant au mois de février 2021, trois cours d'appel et sept tribunaux judiciaires avaient déjà répondu favorablement à nos demandes d'accès aux décisions rendues dans le champ correctionnel et de l'application des peines, et nous ont renouvelé leur engagement dans ce projet qui suscite un vif intérêt chez l'ensemble

des magistrats.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation, qui mène une réflexion sur cette thématique, a manifesté le souhait de pouvoir échanger avec notre équipe dès que nous serons en mesure de produire nos premiers résultats. Un rendez-vous en ce sens pourrait intervenir dès le mois de juin. L'équipe se réjouit par ailleurs d'accueillir prochainement un étudiant du Master 2 pénal qui participera à nos travaux de réflexion dans le cadre de son stage.

Projet « Le raisonnement probatoire des juges face à l'intelligence artificielle »

Financement ENM, IRS IDEX, MIAI (ANR)

Etienne Vergès

Une équipe du CRJ collabore avec des informaticiens et des mathématiciens pour tester la capacité de systèmes d'intelligence artificielle à analyser, anticiper, et finalement expliquer les raisonnements complexes opérés par les juges et les juridictions. Il se passe rarement une semaine sans que l'on entende parler d'intelligence artificielle ou de justice prédictive dans la presse spécialisée. Beaucoup de voix de juristes se sont exprimées, en France et dans le monde, les uns pour louer la révolution à venir, les autres pour la condamner, les autres encore, tels des oracles, pour prophétiser les conséquences de cette révolution. On trouve déjà des lois qui réglementent pour l'avenir l'usage des algorithmes (dans les modes de résolution amiable des litiges) ou qui prohibent certaines fonctions de ces systèmes (le profilage des juges). Certains auteurs ont écrit que le monde ne serait plus le même lorsque les ordinateurs seraient capables de lire par millions, les décisions de justice surgiront un jour de l'open data.

Pourtant, bien peu de juristes se sont interrogés sur la performance des systèmes informatiques pour accomplir les tâches qu'on souhaite leur assigner. Ainsi, nul ne sait aujourd'hui si un algorithme est capable de dire qu'un contrat a été bien ou mal exécuté, qu'un défendeur a, ou non, commis une faute susceptible d'engager sa responsabilité, ou encore qu'un prévenu est coupable du vol pour lequel est-il poursuivi. Il n'existe qu'un seul moyen de répondre à ces questions : tester et éprouver ces technologies. Tel est l'objet du projet de recherche sur le raisonnement probatoire des juges face à l'intelligence artificielle. « Tester et éprouver », ces deux mots ont l'air simples, mais en réalité, la route est longue pour y parvenir. Ci-dessous, voici quelques lignes qui décrivent le contexte du projet et des opérations en cours.

Participent à ce projet de recherche : Etienne Vergès, Géraldine Vial, Djohar Sidhoum Rahal (postdoctorante), Jennifer Bouffard (contractuelle LRU), Julie Hamonic (doctorante contractuelle), Nelly Noto-Jaffeux (contractuelle LRU).

Dans la tradition de la recherche juridique française, le raisonnement juridique est essentiellement perçu à travers le syllogisme qui consiste à faire communiquer une majeure et une mineure. Ce syllogisme, enseigné dès la première année aux étudiants, masque l'extraordinaire diversité des raisonnements que les juges réalisent dans l'exercice de leur of-

fice. Loin d'être contraint par une règle de droit claire et non équivoque, le juge prend sa décision à l'aide d'une multitude de critères et il procède consciemment et inconsciemment à une très grande quantité d'inférences qu'il est difficile de percevoir et de décrire. De ce processus intellectuel que l'on dénomme « raisonnement », est né un courant apparenté au « réalisme juridique », qui propose d'étudier, non pas les règles de droit présentées comme des dogmes qui assujettissent le juge, mais plutôt les décisions de justice elles-mêmes, comme révélatrices de ce qui constitue le phénomène juridique. Le réalisme juridique, courant vaste et protéiforme est impacté par les évolutions technologiques récentes qui semblent ouvrir la voie d'un véritable changement de paradigme dans la recherche sur le droit et la justice. Ces évolutions, que l'on désigne par commodité sous l'expression d'« intelligence artificielle », couvrent un large domaine de la connaissance, allant de la modélisation mathématique des comportements humains à l'apprentissage du langage naturel par des systèmes informatiques simulant des réseaux de neurones.

Ces outils ouvrent de nouvelles voies, car ils laissent entrevoir l'idée que des machines pourraient aider les juristes à traiter de grandes masses de données qui échappent, de par leur quantité et leur complexité, au cerveau humain. Le traitement statistique des contentieux n'est pas un phénomène nouveau. On apprend beaucoup en lisant les statistiques du ministère de la Justice et bien d'autres recherches académiques. En revanche, l'utilisation d'outils modernes d'intelligence artificielle permet de prendre en compte la complexité des facteurs qui entrent en ligne de compte dans une décision de justice. Ainsi, les critères légaux sont souvent insuffisants pour juger une affaire. Par exemple, le vol est défini comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, mais il faut fournir bien plus d'informations à un juge pour qu'il déclare une personne coupable de vol. Le juge aura besoin de savoir si la chose a été retrouvée et à quel endroit. Il aura encore besoin de reconstituer l'emploi du temps du prévenu. Il devra examiner les hypothèses alternatives (un autre voleur ?) et les évincer. Bref, il devra analyser de nombreuses variables étrangères au texte du Code pénal. Si on souhaite connaître les facteurs qui conduisent un juge à statuer sur un cas, on peut donc imaginer analyser une grande quantité d'affaires précédemment jugées, identiques, proches ou partageant des éléments communs avec le cas que l'on souhaite analyser.

C'est ici qu'interviennent les systèmes informatiques et les technologies qui leur sont associées. La première technologie a recours à la modélisation mathématique, la seconde à l'apprentissage du langage naturel. Très différentes, ces technologies méritent d'être mises en concurrence pour savoir si elles sont performantes, tant pour anticiper la décision du juge (on dit « prédire » ou plus modestement « prévoir ») que pour l'expliquer. La modélisation mathématique est une méthode qui a fait ses preuves dans de nombreux domaines pour analyser l'aléa des comportements humains. Une illustration classique est celle de la modélisation des comportements sur un marché financier. Ces comportements sont difficiles à prévoir, car ils dépendent de très nombreux facteurs qui interagissent. Une fois que les facteurs ont été identifiés au regard des expériences passées, la modélisation mathématique permet de les combiner pour anticiper les situations à venir. Les modèles mathématiques sont très connus dans le domaine de la prévision météorologique et ils ont récemment été médiatisés dans la

prévision des évolutions de l'épidémie de COVID. Bien évidemment, les modèles ne prédisent pas l'avenir. Ils décrivent simplement des probabilités que l'avenir suive une voie A ou une voie B. C'est pour cette raison que les informaticiens et mathématiciens tiennent pour équivalent la prédiction et la classification : l'avenir est classé dans la catégorie A ou la catégorie B avec un pourcentage de probabilité. Le rêve du justiciable devant son avocat semble devenir réalité : « Maître, quelles sont mes chances de gagner mon procès ». La réalité est plus nuancée. La modélisation mathématique ne dit pas quelle est la chance de gagner un procès. Elle indique en revanche que dans les 100 procès identiques qui se présenteront à l'avenir, 20% de justiciables placés dans la même situation gagneront le procès et 80% le perdront. Bien que relative, cette information n'en est pas moins utile pour le justiciable et pour son avocat. Il faut donc comprendre la prédiction comme une probabilité de la survenance d'un événement (il fera beau demain à 70% ou je gagnerai mon procès à 20%). Cette probabilité est précieuse, car elle permet au justiciable de définir sa stratégie, de négocier, de renoncer, etc. Ainsi, on sait que la météo peut se tromper, mais on regarde tout de même la prévision pour se vêtir le matin ou pour programmer son week-end. Sans les modèles météo, notre connaissance du temps à venir est limitée au savoir des anciens (ma grand-mère disait que les crocus au mois de mars sont un signe d'un printemps pluvieux).

Dans l'univers juridique, la modélisation mathématique est performante pour prédire le sort des demandes chiffrées. Elle permet de calculer avec un bon taux de précision les dommages-intérêts pour des préjudices corporels, les indemnités de licenciement, les prestations compensatoires. Toutefois, on ne sait pas si elle est capable d'analyser des situations qualitatives et de dire que l'enfant mineur d'un couple séparé ira vivre chez son père, chez sa mère, ou en résidence alternée. C'est bien la question que nous souhaitons poser. Pour cela, il faut mettre en œuvre une opération de grande ampleur qui nécessite une forte collaboration entre juristes, mathématiciens et informaticiens. Il faut d'abord lire une quantité d'arrêts suffisante pour identifier les critères qui conduisent les juges à trancher dans un sens ou dans l'autre. Ensuite, il faut objectiver ces critères (certes, le père est violent, mais qui le dit ? la mère, l'enquêteur social, l'expert, un témoin, ou le juge ?). Les critères sont donc liés à des éléments de preuve (d'où l'expression de « raisonnement probatoire »). Une fois la grille établie, il faut passer au crible de cet outil une quantité suffisante de décisions de justice qui vont permettre à un système informatique d'assimiler le rôle que chaque critère joue, isolément ou en combinaison avec d'autres. Ce travail manuel est long et demande de très nombreuses ressources humaines. Il s'opère uniquement dans le champ de l'intelligence naturelle. Un ordinateur, aussi intelligent soit-il, ne comprend pas par lui-même une décision de justice. Une fois que l'algorithme a été entraîné, il faut l'évaluer, c'est-à-dire qu'il faut analyser manuellement une nouvelle série de décisions de justice pour lesquelles le système ne connaîtra pas la décision du juge. Il devra l'inférer à partir des données qui auront été renseignées par des humains. Si le système n'est pas assez performant, il faudra l'alimenter avec de nouvelles décisions.

On le voit, la modélisation est une technique qui a fait ses preuves dans de nombreux domaines, mais elle nécessite de mobiliser des ressources humaines considérables, car le

système ne peut pas être alimenté automatiquement comme c'est le cas dans le domaine des prévisions météo ou économique. Dans notre projet, les données sont nécessairement implémentées par l'homme. La connaissance avance donc lentement dans le domaine juridique.

Il est alors possible d'imaginer d'accélérer le processus d'analyse des décisions de justice en ayant recours aux techniques récentes d'apprentissage du langage naturel. Le système développé par Google et en accès libre depuis 2019 appelé BERT (Bidirectional Encoder Representations from Transformers) a cette faculté de réaliser des opérations de classification (souvenez-vous classification = prédiction) simplement en avalant des textes rédigés en langage naturel. Testé dans des contextes différents (non juridiques), BERT s'est montré plus efficace que l'homme ou que des systèmes experts pour classer des documents avec précision. Pour dire les choses rapidement, il lit les documents, repère les mots qui ont une proximité de sens (un vecteur de proximité), et combine automatiquement ces mots dans des grandes masses de documents.

Pour le chercheur cette technologie est très intéressante, car elle permet d'obtenir des prédictions sans avoir à annoter manuellement les arrêts. La tâche fastidieuse de la lecture de l'arrêt est partiellement effacée. On peut alors gagner du temps dans l'annotation des décisions et augmenter le nombre de décisions analysées ou diversifier les contentieux étudiés. Toutefois, l'ordinateur ne mange pas seul ces décisions de justice.

Il faut trier dans son assiette ce qui est bon pour lui, ce qui est inutile et surtout, ce qui est dangereux, c'est-à-dire toutes les parties du texte qui vont biaiser son raisonnement. Par exemple, si le juge affirme « il est de l'intérêt de l'enfant de retourner chez sa mère » le logiciel en déduira nécessairement que la décision du juge est d'accorder la résidence de l'enfant à la mère. Il faut donc effacer certains passages de l'arrêt.

Autre exemple, il faut éviter que le logiciel confonde la décision de première instance et celle rendue en appel, au risque de se tromper sur le sens de la décision. On le voit, le travail de sélection du texte à fournir au système informatique est loin d'être négligeable, mais l'opération est beaucoup plus rapide que l'annotation manuelle destinée à la modélisation mathématique. En revanche, une fois la prédiction effectuée, il faudra encore réaliser de multiples opérations informatiques pour connaître les facteurs qui auront été pris en compte par le système pour réaliser l'opération de classification. Autrement dit, on sait ce qu'il a prédit, mais il va encore falloir comprendre pourquoi.

Quel est système le plus efficace pour analyser et prédire une décision de justice ? Nous n'avons pas la réponse à cette question, mais lorsque nous en aurons une, il y a fort à parier qu'elle intéresse la communauté des juristes, bien au-delà du monde académique.

Projet « Les outils juridiques locaux de lutte contre les dérèglements climatiques globaux »

Nicolas Kada

Depuis octobre 2020, Nicolas Kada met à profit un CRCT pour ce projet de recherche collective portant sur « Les outils juridiques locaux de lutte contre les dérèglements climatiques globaux », fédérant une vingtaine de chercheurs autour d'un ouvrage à paraître aux éditions Dalloz début 2022.

RETOUR SUR...

Barémisation de la Justice

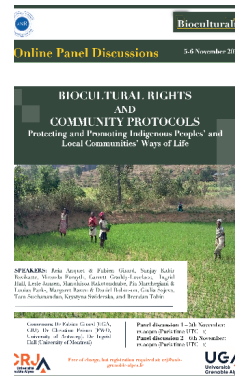
Le 17 décembre dernier, Stéphane Gerry-Vernières, Marielle Picq et Yannick Joseph-Ratineau ont participé au Colloque « Barémisation de la justice » qui s'est déroulé à la Cour de cassation, pour la restitution de leurs résultats relatifs à ce projet de recherche.



Online Panel Discussions: Biocultural Rights and Community Protocols

5 -6 novembre 2020

The aim of this Online Panel Discussions, which was open to the public, was to gather approximately 15 leading academics hailing from different scholarly and cultural horizons with a view to addressing community protocols and biocultural rights.



Comité scientifique : Fabien Girard (UGA, CRJ), Dr Christine Frison (FWO, University of Antwerp), Dr Ingrid Hall (University of Montreal). Soutenu par le CRJ, l'UGA, et l'ANR.

Conférence « L'arrêt du 12 juin 2020 : un grand arrêt Gisti ? » 17 février 2021 (distanciel)

Direction scientifique : Olga Mamody (UPHF, CRISS) et Serge Slama (UGA, CRJ).



Avec le Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s (Gisti) ; Fabrice Melleray, professeur de droit public, Sciences Po ; Olga Mamody, professeure de droit public, UPHF ; Jean-François Martini, chargé d'étude au GISTI ; Danièle Lochak, professeure émérite, Université Paris Nanterre, membre et ancienne présidente du GISTI.

LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Conférence «A l'air libre», 16 octobre 2020 (semi-présentiel)

Conférence citoyenne soutenue par le CRJ, le CESICE, le Master droit des libertés, le M2 HTPDH, le Master droit pénal.



Avec : Serge Slama, professeur de droit public ; Anne-Gaëlle Robert, maître de conférences en droit privé ; Claude Coutaz, avocat au barreau de Grenoble ; Jeanne Bastard, vice-procureure au TJ de Grenoble et Nicolas Ferran, directeur juridique de l'OIP.

▷ A retrouver sur la chaîne YouTube : CRJ - Université Grenoble Alpes

Colloque annuel des JUSPI « Le Code de la propriété intellectuelle en 10 articles », 4 mars 2021 (distanciel)

Organisé par Amélie Favreau, Maître de conférences HDR en droit privé, CRJ, et Chloé Giunta, stagiaire.



Présentation des contributions et travaux de synthèse pour élaborer un code de la propriété intellectuelle en 10 articles.

Avec Yann Basire, maître de conférences, Université de Strasbourg ; Nicolas Binclin, professeur, Université de Poitiers ; Jean-Michel Bruguière, professeur, Université Grenoble Alpes ; Jean-Pierre Clavier, professeur, Université de Nantes.

Colloque droit électoral et droit des collectivités territoriales, 6 novembre 2020 (distanciel)



Conseil scientifique : Romain Rambaud, Professeur CRJ, Sébastien Ferrari, Professeur CRJ, Nicolas Kada, Professeur CRJ, Michel Verpeaux, Professeur Paris 1, Laetitia Janicot, Professeur Cergy.

Colloque international « Peine de mort, politiques pénales et conditions de détention des condamnés à mort », 4-5 mars 2021 (semi-présentiel)

Organisé par le CRJ avec la Clinique juridique en droit des libertés (Clinidroit) financée par l'Idex-formation, l'ONG Planète Réfugiés-Droits de l'Homme, la Ville de Grenoble et l'Institut des Droits de l'Homme (IDH) du barreau de Grenoble. Comité scientifique :



Anca Ailincăi, professeure de droit public, CRJ, responsable de la Clinidroit ; Charlotte Piveteau, doctorante en droit public, CRJ, encadrante académique du projet clinique « Elaboration de standards internationaux de détention pour les condamnés à mort » ; Nordine Drici, président de l'ONG Planète réfugiés-Droits de l'Homme, co-responsable du projet « Elaboration de standards internationaux de détention pour les condamnés à mort ».



► **A retrouver sur la chaîne YouTube : CRJ - Université Grenoble Alpes**

Séminaire « La réforme du régionalisme financier en Espagne et en Italie. Perspectives pour une refondation », 25 mars 2021 (distanciel)

Direction scientifique : Katia Blairon (MCF HDR en droit public, Université de Lorraine / IRENEE) et François Barque (MCF HDR en droit public, Université de Grenoble / CRJ).



Avec : Alain Cuenca, Directeur de l'Institut Espagnol d'études financières et Giacomo Delledonne, Docteur en droit, chercheur en droit public comparé auprès de l'Institut de droit, politique et développement de la Scuola superiore Sant'Anna de Pise, qualifié pour les fonctions de professeur associé de droit constitutionnel et de professeur ordinaire de droit comparé dans le cadre de l'Abilitazione scientifica nazionale (ASN).

Événements du côté des doctorants

- 11 décembre 2020 : réunion d'échanges entre doctorants et des membres ayant siégé ou siégeant au CNU.

- 5 janvier 2021 : présentation des nouveaux doctorants suivie d'un séminaire lors duquel 4 doctorants ont eu l'occasion de présenter leurs travaux.

- 5 février 2021 : retour d'expériences au sujet du recrutement en tant que maître de conférences.

LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES À VENIR

Colloque sur la para-propriété intellectuelle 24 septembre 2021 - Musée de Grenoble

Au lendemain de la décision du 10 mars 1999 de la première chambre civile de la Cour de cassation selon laquelle : « l'exploitation du bien sous la forme de photographies porte atteinte au droit de jouissance du propriétaire »[1], Pierre-Yves Gautier s'interrogeait sur « ce droit de para-propriété intellectuelle qui prend sa source ... dans le Code civil »[2]. Bien avant cette jurisprudence, les droits de para-propriété intellectuelle ont été consacrés, sans réaction doctrinale particulière, par le législateur comme par exemple le droit de l'organisateur du spectacle sportif en 1984. Ces droits n'ont cessé depuis de se multiplier. Le code du patrimoine institue ainsi un droit de reproduction sur l'image des biens du domaine national mais également bien d'autres curiosités. Des droits de propriétés incorporelles portant sur l'image ou sur le nom patronymique sont construits comme de véritables droits de propriétés intellectuelles. Dans le contexte des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, beaucoup suggèrent aujourd'hui de consacrer une propriété sur les données personnelles ou non personnelles.

Ce mouvement ne peut laisser le juriste de propriété intellectuelle indifférent. Qu'est-ce qui génère, en effet, cette évolution ? Une spécialisation croissante des droits de propriété intellectuelle ? Un besoin de protection systématique de tout investissement économique ? Sommes-nous en présence de véritables droits autonomes ou de simples droits spéciaux de la propriété intellectuelle ? Cette para-propriété intellectuelle met-elle en œuvre de véritables droits de propriété ou de simples monopoles d'exploitations ? Comment pourrait-on mieux accueillir cette propriété incorporelle, non intellectuelle, au sein du Code civil ou du code de la propriété intellectuelle ? Comment est-ce que les praticiens (juristes d'entreprises, avocats spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle, magistrats) agissent sur cette para-propriété intellectuelle ? L'ont-ils favorisée au moyen du contrat (comme c'est le cas avec le droit de tournée dans le domaine théâtral). De quels outils disposent-ils pour la contester ? Quelle doctrine les magistrats adoptent-ils au sujet de cette propriété intellectuelle ? Souhaitent-ils la condamner au nom de la liberté du commerce et de l'industrie ? L'accompagner au nom d'un besoin de réservation de valeurs nouvelles ?

C'est à toutes ces questions que s'intéressera le colloque.

[1] Cass. civ 1^o 10 mars 1999 n°96-18699 / [2] P-Y Gautier JCP 1999, II, 10078 n°16

Le mot des représentants

C'est toujours dans un contexte particulier que nous poursuivons notre mandat en tant que représentants des doctorants au sein du CRJ. Comme souligné dans notre précédent « mot », des discussions avaient été menées autour de la promotion des liens entre doctorants et enseignants-chercheurs ainsi qu'au sujet de la mise en place d'évènements spécifiques à destination des doctorants. Ces discussions ont notamment donné lieu à l'organisation d'un cycle de conférences composé de 3 réunions à distance :

- Le premier évènement, en date du 11 décembre 2020, fut une réunion où les doctorants ont pu échanger avec des membres ayant siégé ou siégeant au CNU ;

- La deuxième conférence, en date du 5 janvier 2021, fut une présentation des nouveaux doctorants suivie d'un séminaire lors duquel 4 doctorants ont eu l'occasion de présenter leurs travaux ;

- La troisième réunion, en date du 5 février 2021, fut un retour d'expériences au sujet du recrutement en tant que maître de conférences.

Ces évènements ont contribué à la vie de laboratoire et ont été à l'origine d'échanges enrichissants entre les membres, ce qui a été particulièrement apprécié dans un contexte sanitaire ayant pu accroître le sentiment d'isolement de certains doctorants ou détériorer leurs conditions de travail. Nous remercions en ce sens vivement les enseignants-chercheurs ayant pris part à ces évènements pour échanger avec les doctorants.

Au-delà et en ce qui concerne les moyens matériels, des casiers verrouillables ont également été mis à la disposition des doctorants dans la salle de travail commune située au 3ème étage du bâtiment B. Les doctorants utilisant cette salle sont très heureux de cette installation leur permettant de laisser des livres ou autres supports du travail en lieu sûr lorsqu'ils s'absentent.

Nous tenons ainsi à remercier la direction et l'équipe du CRJ pour l'organisation du cycle de conférences et pour leur écoute vis-à-vis des inquiétudes et besoins des doctorants.

Alex Lamarche et Cassandra Paulet.

La parole aux doctorants

Témoignages de doctorants sur les événements organisés et sur le contexte sanitaire.

Qu'avez-vous pensé du cycle doctoral organisé par le CRJ ?

« J'ai assisté à toutes les conférences du cycle doctoral. Je les ai trouvées très utiles. La première conférence nous a éclairés sur les critères parfois flous de la qualification par le CNU. J'ai également beaucoup apprécié la conférence sur le Tour de

France : des retours d'expériences très concrets nous ont été délivrés, nous permettant de préparer dès maintenant cette étape et de mettre toutes les chances de notre côté. Merci infiniment aux différents intervenants ! La deuxième conférence du cycle m'a permis de présenter mes travaux de recherche et de discuter de ceux-ci avec plusieurs enseignants-chercheurs. Je suis sortie (virtuellement) de la conférence avec de nouvelles pistes de recherche et un nouvel élan. Je renouvelle mes remerciements au CRJ et aux intervenants : ce type de conférence nous permet de nous sentir moins seuls face au travail de thèse et renforce notre sentiment d'attachement au laboratoire. »

« J'ai beaucoup apprécié le caractère complet de cette formation qui contenait une conférence par étape (1re étape thèse ; 2ème étape CNU ; 3ème étape recrutement). Cette formation a été très instructive et m'a offert de nombreux éléments qui m'ont permis de me projeter davantage dans mon avenir professionnel. En plus d'obtenir des informations concrètes, ces conférences m'ont permis de rencontrer des enseignants-chercheurs que je ne connaissais pas et que j'ai eu le plaisir de découvrir et d'entendre. »

Un an après le premier confinement, quelle influence le contexte sanitaire continue à avoir sur votre travail de thèse ?

« La crise sanitaire rend le travail de thèse encore plus solitaire qu'il ne l'est déjà. Le deuxième confinement a été particulièrement difficile de mon point de vue, car mon entourage continuait d'aller travailler « sur site », si bien que je me retrouvais seule à la maison. Les jours se ressemblaient et la motivation n'était pas toujours au rendez-vous. Heureusement qu'il y avait les travaux dirigés : ils permettaient de rythmer la semaine et voir les étudiants était un réjouissement ! La situation sanitaire m'a d'ailleurs permis de ressentir une plus grande proximité avec les étudiants et une plus grande empathie. Je crois que cela a enrichi mon travail de chargée de travaux dirigés »

« Malgré la fin du confinement, le contexte sanitaire continue d'influer grandement sur les recherches. Au-delà de la recherche en elle-même, l'isolement, le travail à domicile et tout le contexte environnant pèsent sur le moral et la motivation »

« Le fait d'avoir « perdu » mon lieu de travail m'a beaucoup désorganisée. Les confinements sont des périodes où je suis complètement déréglée dans mes jours et horaires de travail. Même lors des périodes de déconfinement, je mets beaucoup de temps avant de reprendre un nouveau cadre de travail. Le contexte sanitaire a donc impacté ma gestion des temps de travail, l'organisation de moments de travail dans une semaine »

Comment avez-vous adapté vos TD au contexte ?

« Pour ma part il a surtout fallu adapter le TD afin d'inciter les étudiants à participer davantage. Aussi, j'ai passé plus de temps sur la méthodologie et la rédaction que d'habitude, sentant de grosses difficultés à ce niveau (certainement à

mettre sur le compte du passage du baccalauréat en continu et des examens du premier semestre à distance pour les L1) »

« J'ai effectivement dû adapter mes TD. Tout d'abord ce sont les interrogations que j'ai dû repenser, notamment les interrogations « sur table » en temps limité (sachant les étudiants chez eux avec leurs cours à portée de mains, la possibilité pour eux de communiquer les uns avec les autres, etc...).

J'avoue que je peine parfois encore à savoir si mes interrogations ne sont pas trop simples au vu de leurs conditions de composition ou trop exigeantes au vu de leurs conditions générales de scolarité. [...] Cependant, pour les L1, le déroulé des TD était plus rude. La prise de parole des étudiants uniquement par le chat a rendu la gestion du temps, déjà écourté, difficile. Si je m'y suis pliée au premier semestre, ne souhaitant pas brusquer les étudiants, j'ai modifié mes consignes pour le second semestre, ne prenant en considération que les interventions par micro.

Pour finir, je tiens à dire que je suis très heureuse de l'hybride synchrone. De mon côté, je retrouve des modalités d'enseignement très similaires au tout présentiel. Lorsqu'un étudiant présentiel prend la parole je me déplace vers lui avec mon ordinateur pour que les étudiants en distanciel entendent et je n'ai eu aucun retour négatif à ce jour. Je trouve cela beaucoup moins énergivore que le tout distanciel. J'espère que cette modalité sera conservée. »

Les actualités de l'ADDUGA

L'ADDUGA poursuit ses activités malgré le contexte sanitaire.

Du côté des manifestations scientifiques :

- Le colloque des doctorants sur « Le temps et le droit » se tiendra le 11 mai 2021. L'association remercie chaleureusement les enseignants-chercheurs qui ont accepté de participer à l'événement.

- D'autres manifestations sont en préparation dont :

o Une conférence sur le Street art et le droit organisée avec le Street art Fest de Grenoble le 22 juin 2021 ;

o Une simulation de procès climatique organisée avec des étudiants du Master 2 Justice, Procès, Procédure qui se tiendra à l'automne.

Du côté de l'intégration des doctorants :

L'association tente également de resserrer les liens entre doctorants. Si les événements de rentrée ont dû être annulés, l'ADDUGA espère pouvoir organiser de telles réunions en fin d'année. L'association a tout de même permis des moments conviviaux en ligne par exemple autour de jeux ou d'une séance de yoga.

Focus sur...

Colloque international « Peine de mort, politiques pénales et conditions de détention des condamnés à mort » des 4 et 5 mars 2021, co-organisé par Anca Ailincai, Charlotte Piveteau et Nordine Drici.

Retour sur l'événement par Charlotte PIVETEAU, co-organisatrice, doctorante en droit public et ATER à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes :

« Dans le cadre d'un projet de la clinique juridique en droit des libertés faisant travailler les étudiants de Master sur le thème des conditions de détention et de traitement des condamnés à mort, nous avons travaillé pendant deux ans sur le montage d'un colloque académique international, visant à réfléchir à cette question.

Après plusieurs reports liés au contexte sanitaire, ce dernier s'est finalement tenu début mars en format hybride, avec plus de 15 intervenants, 30 participants en présentiel et une cinquantaine à distance. Ce format nous a permis d'avoir des intervenants des États-Unis, du Royaume-Uni, mais également des professionnels (magistrat et avocat). Les échanges ont été très stimulants et nous travaillons maintenant sur la publication des actes du colloque.

Plus personnellement, l'organisation de ce colloque a été une expérience enrichissante, formatrice et très différente de ce que j'avais pu faire dans le cadre de la thèse et des TD. Ce fut une belle occasion d'acquérir une première expérience d'organisation d'événements scientifiques. Je remercie sincèrement Anca Ailincai et Nordine Drici de m'avoir permis de participer à ce projet avec eux, mais également le CRJ pour son soutien très précieux dans toute l'organisation de ce colloque ! »

Soutenance de thèse

Samia Adgharouamane soutiendra sa thèse « *L'incidence des Règles pénitentiaires européennes sur les conditions de vie carcérales françaises* », le 27 avril à 14h, salle G . Peiser à la Faculté de droit de Grenoble, sous la direction de Cédric Ribeyre.